

24 juillet 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">GEODIS (Euronext Paris)</p>
--

Par courrier du 23 juillet 2008, la société BNP Paribas Asset Management (5 avenue Kléber, 75016 Paris) (1), agissant pour le compte du FCPE Geodis Actionnariat dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 juillet 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GEODIS, et ne plus détenir aucun titre GEODIS.

Ce franchissement résulte de l'apport par le FCPE Geodis Actionnariat de la totalité de ses actions GEODIS à l'offre publique d'achat initiée par la société SNCF Participations (cf. notamment D&I 208C1011 du 27 mai 2008 et D&I 208C1324 du 10 juillet 2008).

(1) Contrôlée par BNP Paribas.